

Appel à Recycler Canada, Inc.

Soyez inspirant; changez les habitudes.™

À tous les Membres d'Appel à Recycler Canada

Exemption entre Membres concernant les rapports et paiements des redevances.

Il est possible que deux membres s'entendent pour qu'un premier exempte un deuxième de rapports et paiements des redevances à l'organisme **Appel à Recycler Canada** sur les ventes entre ces deux membres et que le premier s'engage à faire les rapports et les paiements à **Appel à Recycler Canada**.

Aussi, comme la responsabilité incombe aux propriétaires de marques ou premiers fournisseurs (Compagnie A), il est **nécessaire** de mettre par écrit une entente qui spécifierait;

Que la compagnie B, puisqu'elle est Membre d'**Appel à Recycler Canada** que son numéro de Membre est 00000..., dégage la Compagnie A (premier fournisseur ou propriétaire de marque) que son numéro de membre est 0000..) de sa responsabilité de faire les rapports et les paiements des redevances à **Appel à Recycler Canada** sur les quantités et produits achetés par la Compagnie B à la Compagnie A. Conséquemment, la Compagnie B s'engage à produire les rapports et redevances sur ces produits selon ses engagements comme Membre.

Ainsi, chacun des deux Membres est protégé par un document dans ses archives qui servira d'explication lors du passage des vérificateurs chez vous.

S'il n'y a pas d'entente écrite, la responsabilité demeurera aux propriétaires de marque ou premiers fournisseurs.

Vous trouverez ci-joint un modèle de lettre que vous pourrez utiliser au besoin, vous devez vous assurer d'en fournir une copie à l'organisme **Appel à Recycler Canada**.

Appel à Recycler Canada, Inc.

Soyez inspirant; changez les habitudes.™

Ville, le jj mm aaaa

Objet : Entente pour exemption de rapport et paiement entre Membres d'Appel à Recycler Canada.

Par la présente nous tenons à vous informer que la compagnie A est Membre d'**Appel à Recycler Canada** et que son numéro d'enregistrement de Membre est le 0000), et qu'elle souhaite conclure une entente avec la compagnie B qui est aussi Membre d'**Appel à Recycler Canada** et que son numéro de Membre est le 0000). Pour confirmation, voir la liste de Membres en règle (www.appelarecycler.ca) – section Membres du Québec).

Par conséquent la Compagnie B (Nom du Membre de **Appel à Recycler Canada**) - # 0000) dégage la compagnie A (aussi Membre de **Appel à Recycler Canada** - # 0000) de sa responsabilité de faire rapport et paiement des redevances à **Appel à Recycler Canada** sur les quantités et produits achetés par la Compagnie B à la compagnie A. Conséquemment, la Compagnie B prend la responsabilité de faire les rapports et paiements des redevances sur ces produits à **Appel à Recycler Canada** selon ses engagements comme Membre.

Je soussigné (e), représentant (e) de la compagnie A, accepte les conditions mentionnées dans cette entente.

Signature : représentant (e) de la compagnie A

Nom du représentant de la compagnie A

Titre du représentant de la compagnie A

Appel à Recycler Canada, Inc.

Soyez inspirant; changez les habitudes.™

Je soussigné (e), représentant (e) de la compagnie B, accepte les conditions mentionnées dans cette entente.

Signature : représentant (e) de la compagnie B

Nom du représentant de la compagnie B

Titre du représentant de la compagnie B

Je soussigné (e), représentant (e) d' Appel à Recycler Canada,

Signature : représentant (e) d'Appel à Recycler Canada

Nom du représentant d'Appel à Recycler Canada

Titre du représentant d'Appel à Recycler Canada